

<b>C<sup>u</sup>d</b>	Fiche info - titre :	<u>Date :</u>
	Auteur : Source : <a href="http://www.lalibre.be/actu/planete/la-commission-propose-a-la-belgique-de-reduire-de-35-a-40-ses-emissions-de-gaz-a-effet-de-serre-578f7bc8357086b3e0d518a0">http://www.lalibre.be/actu/planete/la-commission-propose-a-la-belgique-de-reduire-de-35-a-40-ses-emissions-de-gaz-a-effet-de-serre-578f7bc8357086b3e0d518a0</a>	21/07/2016

**La commission propose à la Belgique de réduire de 35% à 40% ses émissions de gaz à effet de serre**  
afp Publié le - Mis à jour le 20 juillet 2016



La Commission européenne a dévoilé mercredi ses propositions pour répartir Etat par Etat l'effort de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans l'UE d'ici 2030, de 0 à 40% en fonction notamment de leur PIB. Ces réductions, par rapport aux niveaux enregistrés en 2005, doivent contribuer à tenir l'engagement de l'Union européenne au sein de l'accord de Paris sur le climat conclu en décembre de baisser globalement ses émissions de 40%.

Elles concernent les secteurs non couverts par le marché européen du carbone, soit la construction, l'agriculture, la gestion des déchets et les transports, qui représentaient en 2014 60% du total des émissions européennes.

L'effort le plus conséquent est demandé aux Etats les plus riches de l'Union, selon les documents publiés par la Commission: Bruxelles demande à l'Allemagne, première économie européenne et aussi plus gros émetteur de gaz à effet de serre, de réduire la voilure de 38%, de 37% pour le Royaume-Uni (2ème principal pollueur), et de 37% pour la France.

La Belgique, le Danemark, le Luxembourg, les Pays-Bas, l'Autriche, la Finlande et la Suède devront aussi fournir des efforts entre 35% et 40% de réduction.

A l'inverse, l'effort imposé aux économies les moins riches de l'Union est moindre: ainsi la Bulgarie devra maintenir un niveau égal à celui de 2005. La Croatie, la Lettonie, la Lituanie, la Hongrie, la Pologne (5ème émetteur européen) et la Roumanie sont appelés à réduire leurs émissions de 2% à 9%.

La proposition de la Commission s'attache à fixer des objectifs contraignants pour les Etats membres sur la

période 2021-2030.

Elle définit également des objectifs année par année pendant cette période. La proposition sera débattue par les 28 et le Parlement européen selon la procédure législative habituelle.

La Commission propose certaines flexibilités aux Etats membres pour leur permettre d'atteindre leurs objectifs, comme la possibilité de "mettre en banque" des crédits d'émissions lorsque celles-ci sont en-dessous de la limite annuelle, afin de pouvoir les utiliser si besoin ultérieurement. Elle donne aussi par exemple la possibilité de vendre et acheter des allocations d'émissions entre Etats membres.